

CAHIER DE DEMANDES DE TRAVAUX

ANNEE 2021

Courriel : president@cilfavieres.fr

I. <u>Bilan du déploiement de la « Fibre Optique Orange»</u> (Orange, Toulon & La Valette du Var) :

Quartiers Toulonnais et/ou Valettois de Gaudissard, St Honorat, La Sorbière, Pas du Louchon, Chemin de la Caladette, la D46 Route des Favières, la D46 Route de Dardennes, l'Ancien chemin de La Valette au Revest, La Mourelette. (Évoqué en AG 09/2018 et AG 06/2019).

Question:

Etat d'avancement des travaux du déploiement de la Fibre Optique aérienne ?

II. <u>Pollution de la D46, voie de Contournement du Mont Faron « Vignettes Crit'Air »</u> (Métropole TPM, Toulon, Le Revest Les Eaux & La Valette du Var) :

Les véhicules très polluants (vieux diésel, poids lourds, les vieilles motos pétaradantes) voulant traverser « l'Aire Toulonnaise » seront **contraints** d'emprunter la Départementale 46 « voies de déviation S1-S2 du Nord-Faron » Cf. à l'article de Var-Matin publié le mercredi 14 octobre 2020. Cet apport, nouveau de véhicules s'ajoutera au flux routier existant.

Les Quartiers et Lieux-Dits Intercommunaux, à forte population, concernés par cette déviation sont :

• L'Escaillon Pont-Neuf, La Rivière Neuve, Les Routes, Le Bas Faron, Le Jonquet, St Pierre-Vallée des Moulins, Ubac-Nord Faron, Dardennes, La Ripelle, la Mourelette, Les Favières, St Joseph, Baudouvin, Roberti, l'avenue de la Libération jusqu'au giratoire de La Bigue-Nord.

Question:

Ne déplace t'on pas le problème d'excès de pollution atmosphérique sur la voie de contournement du Mont Faron ?

III. <u>Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes</u> (Conseil Départemental, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :

La vitesse excessive, le non respect des interdictions de doubler, le flux de véhicules de plus en plus important et les cyclistes accroissent l'insécurité routière sur la Départementale 46. Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2021 est en constante augmentation, aujourd'hui (aménagement de l'A57 jusqu'en 2025) et surtout demain (mesure Crit'Air) ?

<u>Des réalisations, programmées et entreprises, devraient améliorer la circulation sur la Départementale 46 :</u>

- Le nouveau rond-point « Col des Chênes ». (programmé).
- Le nouveau rond-point « Nonnay ». (en cours de réalisation).
- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du col des chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019). :
 - o Elargissement de la voie.
 - Création de pistes cyclables.
 - o Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question:

Quand sera programmé l'aménagement de la D46 « Route de Dardennes »?

IV. <u>Ordures ménagères, tri sélectif « Ancien Chemin du Revest à La Valette » :</u> (Métropole, Toulon & La Valette du Var) :

- Les Riverains Valettois, côté droit de la chaussée, demandent le tri sélectif.
- Les Riverains Toulonnais, côté gauche de la chaussée, ont le tri sélectif. Le ramassage des containers à ordures ménagères s'effectue par deux sociétés différentes.

Demande:

Le CIL propose une gestion intercommunale des « containers individuels » et du « Tri sélectif ».

V. Sécurité routière « Départementale 446 » (Métropole & La Valette Du Var) :

• La signalisation routière et le marquage au sol ne sont plus adaptés à la circulation sur la D446. Demande 1:

Redéfinition de la signalisation routière et peinture des marquages au sol sur l'ensemble de la D446.

• Les poids-lourds empruntant la D446 et la Route de Tourris ne respectent pas les horaires de circulation 6H00 à 17H00 (Arrêté Municipal 2016 P180 de La Valette Du Var).

Demande 2:

- o Marquage des Heures autorisées par des signalisations réglementaires (Cf. à l'art 3).
- o Contrôle du respect des horaires par la Police Municipale de La Valette Du Var (Cf. à l'art 4).

VI. <u>Sécurité routière des Usagers du N° 642 « Départementale 446 »</u> (Métropole & La Valette du Var) :

• L'insertion des véhicules sortant du N° 642 sur la Départementale 446, est très problématique. Les véhicules ont une visibilité très réduite et les manœuvres sont dangereuses.

Demande:

Sécurisation de la sortie. Mise en place d'un miroir routier.

VII. Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » (Métropole & La Valette du Var) :

 Le nombre de randonneurs étant en constante augmentation sur la D 446, la création d'une piste pédestre côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est indispensable afin d'assurer la sécurité de marcheurs.

Demande:

Création d'une piste pédestre sécurisée.

VIII. <u>Sécurité des piétons « Route de Tourris »</u> (Métropole & La Valette du Var) :

La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232. (Évoquée en AG 06/2019).

Demande:

Création d'une piste pédestre côté droit de la chaussée.

IX. Réfection des enrobés quartier « la Chaberte » (Soméca & La Valette du Var) :

 La dégradation du revêtement bitumeux de la Route de Tourris, occasionnée par les passages « très fréquents » de poids-lourds, nécessite une reprise de l'asphalte dans sa partie comprise entre le N° 1970 « Centre Aéré » jusqu'au N° 2528. (Évoqué en AG 09/2018 et AG 06/2019).

Demande:

Remise en état et regoudronnage de la chaussée sur la portion allant du N° 1970 jusqu'au N° 2528 de la Route de Tourris.

X. <u>Mise en sécurité de l'accès à la Route de Tourris des Riverains des N° 1970, 1974, et 1977</u> (La Valette du Var) :

 Suite à l'enlèvement du dos d'âne du Centre aéré « Jean Gravrand » de Tourris, les véhicules ne sont plus contraints à ralentir. Les riverains des N° 1970, 1974 et 1977 ont d'énormes difficultés à s'engager sur la Route de Tourris en toute sécurité.

Demande:

Etude de mise en sécurité des sorties des N° 1977, 1974 et du Centre Aéré de Tourris.

XI. <u>Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation</u> (La Valette du Var) :

 Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités.

Malgré l'élan de solidarité « opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritus en tous genres sont toujours déposés. Certains pollueurs ont la mauvaise habitude de considérer la forêt comme une décharge publique.

Demande:

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs.

XII. <u>Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « cimetière de Tourris »</u> (La Valette du Var) :

 Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert.
Certains Riverains font acte « d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent le trottoir, malgré la proximité de la déchetterie communale.

Demande:

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris. Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG06/2019 et lors de l'opération de Cadre de Vie en 2019).

XIII. Questions diverses:

Robert GAVIN Président du C.I.L Pierre MORELLO 1^{er} Vice – Président Secrétaire Général du C.I.L.

Allende